

*Ville de lillers*

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement de Béthune  
Canton de Lillers



*CCAS Pierre Vilain*

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**  
**CCAS DE LILLERS**

Conseil d'Administration du 9 mars 2017

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE – Contexte national et territorial

### II. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

#### II.1. Le budget général du CCAS

II.1.A : Les dépenses de fonctionnement

II.1.B : Les recettes de fonctionnement

II.1.C : Les dépenses d'investissement

II.1.D : Les recettes d'investissement

#### II.2 : Les budgets annexes

II.2.A : Les dépenses de fonctionnement

a) *Le SAAD et le SSIAD*

b) *La Résidence Ambroise Croizat*

II.2.B : Les recettes de fonctionnement

a) *Le SAAD et le SSIAD*

b) *La Résidence Ambroise Croizat*

II.2.C : Les dépenses d'investissement

a) *Le SAAD et le SSIAD*

b) *La Résidence Ambroise Croizat*

II.2.D : Les recettes d'investissement

a) *Le SAAD et le SSIAD*

b) *La Résidence Ambroise Croizat*

### III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

#### III.1. Au niveau du budget général du CCAS

III.1.A : Les dépenses de fonctionnement prévues en 2017

III.1.B : Les recettes de fonctionnement prévues en 2017

III.1.C : Les dépenses d'investissement prévues en 2017

III.1.D : Les recettes d'investissement prévues en 2017

#### III.2 : Au niveau des budgets annexes (SAAD –SSIAD et Résidence A.Croizat)

III.2.A : Les dépenses de fonctionnement prévues en 2017

III.2.B : Les recettes de fonctionnement prévues en 2017

III.2.C : Les dépenses d'investissement prévues en 2017

III.2.D : Les recettes d'investissement prévues en 2017

## CONCLUSION

## ANNEXES :

1. Tableaux d'analyse financière pluriannuelle 2012-2016

## INTRODUCTION

Jusqu'à présent, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, il était obligatoire d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. La convocation devait comporter une note explicative permettant d'éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires préalablement à ce débat et au vote du budget. Toutefois la législation ne précisait pas la forme que devait revêtir cette note de synthèse, une grande liberté était donc laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité. En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

C'est pourquoi, l'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. A noter que l'article L.2312- 1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le débat d'orientation budgétaire donne l'occasion d'évoquer l'exercice de l'année antérieure et d'ouvrir les perspectives des mois à venir.

Il convient toutefois d'inscrire l'action du CCAS – donc les résultats budgétaires de l'année 2016 et les prévisions 2017- dans un contexte particulièrement difficile et aussi de replacer l'action du CCAS de Lillers dans le cadre réglementaire actuel, notamment avec la publication au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la loi ASV, loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement et de la nouvelle configuration territoriale de l'Intercommunalité.

## I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE – CONTEXTE NATIONAL ET TERRITORIAL

Le CCAS est la traduction d'une volonté politique dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale sur la commune de LILLERS ;

Il a pour missions l'accueil, l'écoute et l'orientation des personnes et des familles le sollicitant afin de faire valoir leurs droits et assurer, si besoin, un suivi de leurs situations. Il anime également une action générale de prévention et de développement social dans la commune en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels. Il gère différents services et établissements, services qui sont structurés en fonction des publics auprès desquels ils interviennent ;

**Aides aux familles** : Aide Sociale Légale et Facultative, Insertion logement et RSA

**Aide aux Personnes Agées et porteuses de Handicap** : Le Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile, le Service de Soins Infirmiers A Domicile, la Résidence Ambroise Croizat

**Accueil de la Petite Enfance** : Crèche familiale Les Petits Poucets et Relais Assistantes Maternelles

**Prévention Santé** : Promotion de la santé en Faveur des Elèves, Education Santé

Le CCAS continue à mener ses missions auprès des publics concernés, malgré les multiples défis auxquels il est confronté comme le resserrement du volume de ses recettes et l'évolution – quasi mécanique – de ses dépenses. D' autant que l'exercice des multiples missions du CCAS repose essentiellement sur l'intervention des agents auprès des populations les plus fragiles que sont les aînés et les jeunes enfants. Elle se traduit donc par les dépenses de personnel qui représente 75% du budget global et 92% pour le budget du Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile.

En effet, la crise économique – qui perdure avec des impacts économiques, sociaux et sociétaux de plus en plus profonds – ne permet pas d'espérer une quelconque évolution positive significative et durable.

En première ligne face aux conséquences de cette crise, il convient de souligner que l'amputation des dotations versées par l'Etat à un moment où ce dernier contraint ces mêmes collectivités à dépenser plus, est une contradiction majeure d'un système sclérosé par les règles du libéralisme.

L'austérité budgétaire touche toutes les collectivités locales qui après avoir subi le gel des dotations vont subir la diminution de ces dotations d'Etat qui ont-elles-mêmes pour conséquences la baisse des aides de nos partenaires financiers (Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales, CARSAT, ...).

Malgré ce contexte économique et social dégradé, nous sommes – encore et toujours – dans une démarche volontariste de développement des services publics municipaux qui sont l'un des facteurs d'attractivité de la commune.

Au regard des difficultés et des enjeux auxquels sont confrontés nos concitoyens, et plus largement la société actuelle, les élus et les services publics locaux se doivent d'être toujours plus présents, plus

réactifs et professionnels dans leurs multiples interventions et peut être plus encore sur ce sujet sensible qu'est la solidarité.

La commune de Lillers a fait son entrée dans la nouvelle géographie prioritaire en 2014 et son centre-ville est classé quartier prioritaire. Ce quartier prioritaire se compose de 2580 habitants. La population du centre-ville est relativement jeune, en majorité composée d'ouvriers et d'employés.

Le diagnostic établi dans le cadre de ce contrat de ville a fait apparaître :

- Des familles fragilisées et des enfants en difficulté scolaire, avec notamment une forte proportion de familles monoparentales ou vivant seules dans le centre de Lillers, un niveau de qualification faible et un taux d'emploi faible
- Des enfants et adolescents en difficulté scolaire et en manque de repère

**Les enjeux en matière de jeunesse, parentalité et réussite éducative sont le soutien à l'éducation et accompagnement à la parentalité et l'accompagnement scolaire et lutte contre l'échec et l'absentéisme**

- La présence d'acteurs sociaux investis mais dont le travail collaboratif doit encore être renforcé.

**Les enjeux en matière d'action sociale sont : Le soutien à l'insertion sociale ; L'action coordonnée pour l'action sociale en faveur des personnes défavorisées ou isolées ; Le développement d'une plus grande ouverture d'esprit, d'une meilleure estime de soi et de la découverte de l'autre ; Le soutien particulier aux familles monoparentales ; Le développement de la participation des habitants**

- Des difficultés de santé importantes et des démarches de prévention insuffisantes malgré un CCAS moteur des actions en faveur de la santé.

**Les enjeux en matière de santé et accès aux soins sont : la lutte contre la désertification médicale ; Le développement de la prévention santé, de l'hygiène et de l'accès aux soins et la lutte contre les facteurs de surmortalité**

Le programme d'actions 2015-2020 du contrat de Ville comporte plusieurs axes portés par le CCAS, en collaboration avec les différents partenaires institutionnels.

1. Le CCAS a engagé une étude de besoins en matière d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité afin de vérifier la faisabilité de la création d'une structure d'accueil collectif dans le quartier pour les 3 mois à 6 ans en organisant des passerelles avec l'école et y intégrer un Lieu d'Accueil Enfants Parents label « maison verte » pour les moins de 4 ans.
2. La mise en place de bilans de santé via l'institut PASTEUR a également été initiée en 2016 et se concrétisera en 2017, en partenariat avec le Centre Social de la Ville de Lillers.
3. Le CCAS a facilité l'installation d'un médecin généraliste en janvier 2016, lui mettant à disposition un local adapté à sa pratique médicale et ce gratuitement pendant 6 mois, pour ensuite augmenter progressivement le loyer, qui est de 700.00 € / mois actuellement. Ce local adapté a été acheté en 2016 par le CCAS, qui a contracté un emprunt à ce titre. Il est à souligner que la

cohabitation avec la PMI, qui assure des consultations le mardi après-midi, semble compliquée d'après des propos « rapportés » par une personne de sa clientèle. Des propositions ont été faites par la MDS – Site de Lillers- pour améliorer la cohabitation, à savoir : consultations de nourrissons uniquement sur rendez-vous et restriction du nombre de rendez-vous, pour éviter les débordements. Un point est à refaire premier trimestre 2017 et une réflexion est à mener sur d'éventuels autres locaux adaptés à la PMI..... Dans le même temps, une IDEL s'est également installée au sein de ce local adapté. Le CCAS a contracté un emprunt en 2016 pour l'achat de ce local (100 000.00 €), qui sera remboursé sur 15 ans.

4. La candidature de la Ville de Lillers et du CCAS qui est le porteur juridique du Programme de Réussite Educative a été retenue en 2015. Le PRE est un dispositif qui a été mis en œuvre dans le cadre du plan de cohésion sociale de 2005. Il mobilise de nombreux acteurs institutionnels et associatifs de l'échelon national à l'échelon local. L'originalité de ce dispositif réside dans une approche pluridisciplinaire du concept de réussite éducative qui prône l'accompagnement personnalisé de l'enfant et la participation des familles. Ce dispositif est contractualisé pour 3 ans (2015 – 2017)

Il est à noter également que la nouvelle communauté d'agglomération, qui prend la suite des communautés Artois Comm, Artois Lys et Artois Flandres, a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : Communauté d'Agglomération Béthune – Bruay Artois Lys Romane et qu'un CIAS devrait être installé, avec les missions suivantes :

- Analyse des besoins sociaux de la population du territoire
- Handicap : élaboration d'une politique globale et mise en œuvre d'une charte handicap
- Aide au maintien à domicile des PA : mise en place des schémas de services
- Volet santé : élaboration et suivi d'un contrat local santé ou autre dispositif
- Petite enfance : mise en place des schémas de services

Le CCAS de Lillers devra participer à la mise en place de ces nouvelles missions CIAS de l'Intercommunalité, afin de développer les projets partenariaux sur ce nouveau territoire et également de donner une nouvelle dimension aux actions en direction des publics concernés. Des relations partenariales devront être contractualisées.

## II. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

La présente analyse présentera, dans un premier temps, la situation du budget du CCAS, tant en fonctionnement qu'en investissement et dans un deuxième temps, la situation des budgets annexes (SAAD- SSIAD et RESIDENCE AMBROISE CROIZAT):

### II-1. Le budget général du CCAS

#### II-1-A : Les dépenses de fonctionnement

En 2016, le montant des dépenses de fonctionnement n'a augmenté que de 11 814 € par rapport à 2015 puisqu'il est passé de 1 169 259 € à 1 181 073 € alors qu'une subvention de fonctionnement de 40 000 € a été versée au foyer logement pour pallier à la baisse des recettes d'hébergements (4 logements laissés volontairement libres pour les travaux prévus en 2016 et non encore commencés).

Le travail important des agents du service d'aides aux familles basé sur un accompagnement éducatif de ces familles a permis de diminuer le montant global des aides accordées ; ce montant a baissé de 3 558 € en 2016

(avait baissé de 4 735 € en 2015).

Que ce soit pour négocier des délais de paiement, aider à la constitution de dossier de surendettement, à l'accompagnement dans l'intégration d'un logement ou l'accompagnement budgétaire, le professionnalisme et la proximité des agents d'accueil du CCAS constituent un excellent travail de prévention.

Sans doute faut-il rappeler que dans sa prise de décision, la commission permanente tient compte évidemment du contexte familial mais aussi des démarches d'insertion fournies par les demandeurs, de leurs motivations tout comme de l'absence d'actes d'incivilité.

CCAS Dépenses de fonctionnement



## II-1-B : Les recettes de fonctionnement

Quant aux recettes, elles ont également augmentée de 78 032 € passant de 1 196 210 € à 1 274 242 € en 2016 : Cette augmentation s'explique par :

- L'augmentation de la subvention de la ville (25 000 €)
- Des remboursements assurances statutaires sur rémunérations années antérieures (33 000 €)
- La participation du PRE sur l'année complète (4 mois en 2015).

L'activité de la crèche a baissé (47 enfants en 2016, 54 en 2015). Plusieurs facteurs expliquent cette diminution :

- ✓ **En 2016, 10 assistantes maternelles ont travaillé contre 12 en 2015 :**
  - Une assistante maternelle est décédée en novembre 2015. Cette assistante maternelle avait effectué 5600 heures facturées et 5143 heures réalisées sur l'année 2015, heures qui n'ont pas été reconduites en 2016.
  - Une seconde assistante maternelle est en arrêt de travail depuis mars 2016. Elle a effectué 3251 heures facturées et 2768 heures réalisées sur l'année 2015.

Si on ajoute les heures travaillées en 2015 par ces deux assistantes maternelles sur celles de 2016, on obtient 53 249 heures facturées et 50 974 heures réalisées. On obtient le même résultat qu'en 2015.

- ✓ **En France, le taux de natalité est en baisse :** 12,18 naissances pour 1000 habitants en 2014, 11,8 en 2015 et 11,5 en 2016. E, 2016, 785 000 bébés nés (34 000 de moins qu'en 2014). L'indice de fécondité est passé de 2 à 1,93 par femme. Sur Lillers, 143 naissances en 2014, 122 naissances en 2015 et 134 naissances en 2016.
- ✓ **Les demandes seraient « plus calmes depuis 6 mois ».** Les assistantes maternelles indépendantes de Lillers qui fréquentent le RAM de Lillers font la même remarque.
- ✓ **Présence d'autres établissements d'accueil du jeune enfant dans le secteur : plusieurs établissements existent sur le secteur et d'autres sont prévus :**
  - Crèche « 1,2,3 soleil » à Isbergues, Crèche « aux clairs de Lune » à Saint-Venant, Crèche « les P'tites Pousses » à Norrent-Fontes, Crèche « les P'tits Loups » à Auchel, Crèche « Roul'Boutchou » à Aire sur la Lys, Crèche « les P'tits Fouans » à Gonnehem, Crèche « Les P'tits Câlines » à Bruay la Buisnière, Crèche « L'île aux Enfants » à Béthune, Crèche « Les Pitchoun's » à Pernes
  - Ouverture d'un multi accueil prévue à Ham en Artois en septembre 2017
  - MAM (Maison d'Assistants Maternels) « Les P'tites Echalotes » à Busnes,-MAM « Les graines de Bambins » à Ferfaye/Ames et MAM « l'Etoile du matin » à Aire sur la Lys
- ✓ **Les parents sollicitent la famille (les grands-parents...) afin de réduire les heures du contrat.**

En 2016, un agent a été recruté à mi-temps pour remplacer l'éducatrice de jeunes enfants partie dans une autre collectivité depuis 2015.

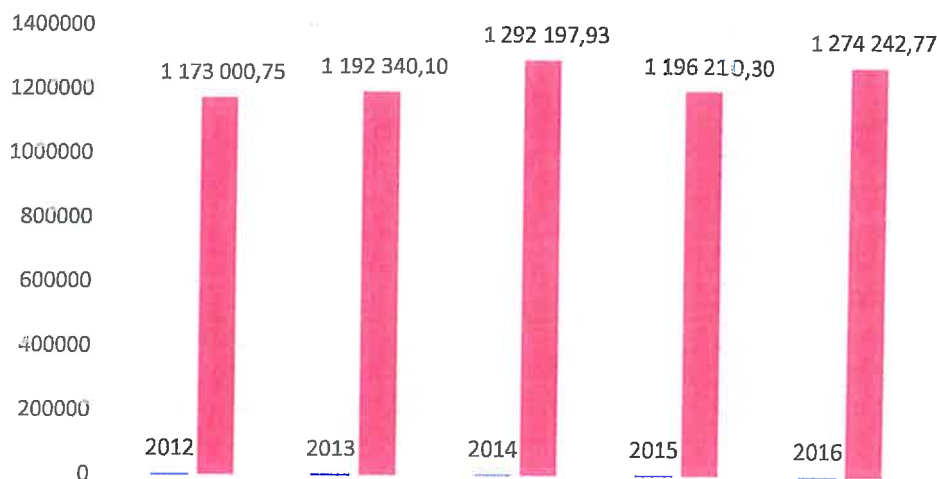
Il faut ajouter qu'un travail a été réalisé pour que les heures facturées correspondent au plus près aux heures réellement effectuées. En effet, la CAF nous verse une PSU au prorata des heures facturées, sachant que plus le total des heures facturées se rapproche des heures réelles, plus le montant du remboursement de l'heure est conséquent. Nous avons donc relevé le défi en 2016 puisque le ratio



heures facturées (44 398) / heures réalisées (43 063) donne un taux de facturation à 103 %, sachant que dans l'idéal ce taux doit être inférieur à 107% pour bénéficier du maximum de PSU.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2015 – 2017 a été signée avec le Conseil Départemental pour la réalisation de la **mission référent solidarité (RSA)**. A cet effet, une subvention de 17 681 € sera octroyée encore cette année. Le CPOM précise la mission de référent, la notion de charte qualité et les engagements financiers. Il comporte les modalités d'accompagnement des

### CCAS Recettes de fonctionnement

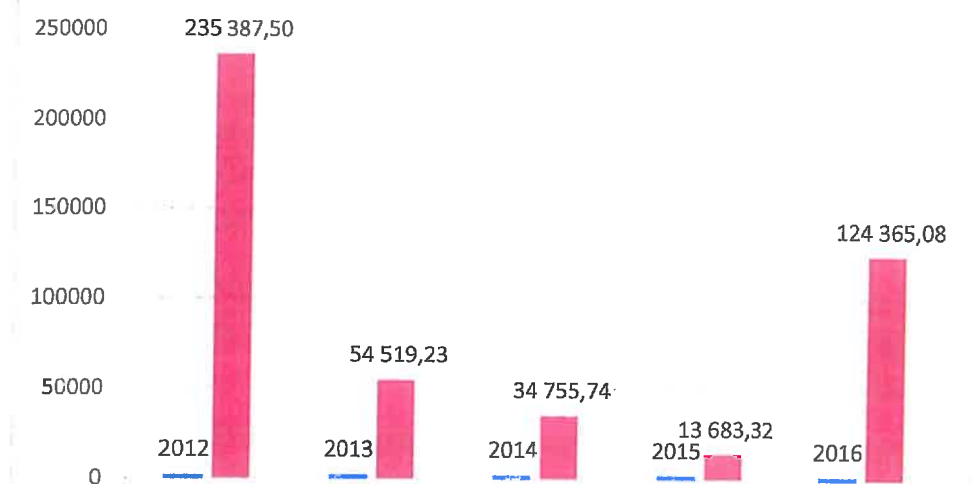


### II.1. C : Les dépenses d'investissement

En 2016, des dépenses d'investissement ont été effectuées pour :

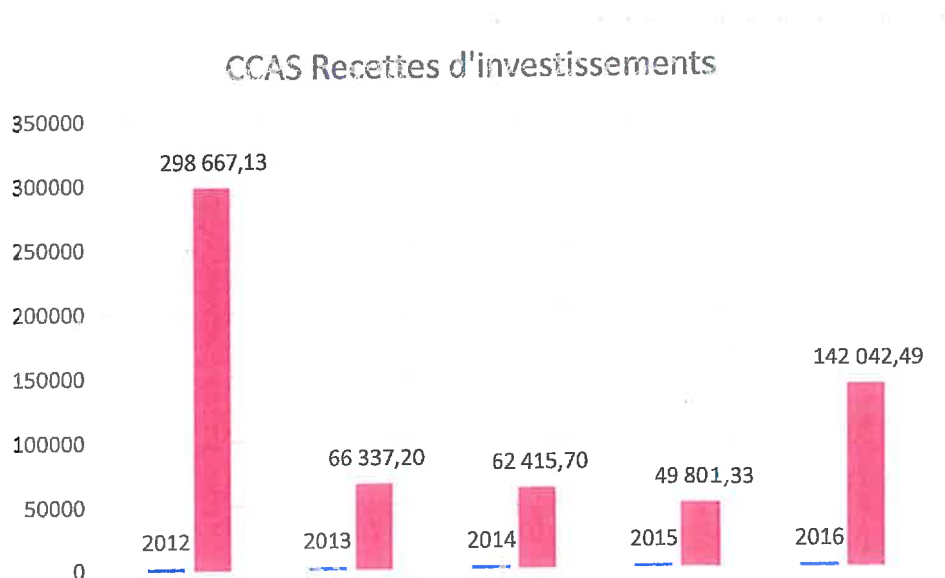
- L'achat de petit matériel pour un montant de 4365.08 €: Matériel ergonomiques pour les services administratifs, 2 fauteuils et 1 coffre-fort.
- L'achat du local sis rue des promenades ( ex local dit « de Mme ROBBE ») pour un montant de 120 000.00 €, ce qui explique l'augmentation du montant des dépenses d'investissement en 2016.

### CCAS Dépenses d'investissements



## II.1.D : Les recettes d'investissement

Ce sont les Dotations aux amortissements, le FCTVA (Fonds de Compensation TVA), l'emprunt pour l'achat du local et l'excédent des années antérieures.



## II.2. Les budgets annexes

Cette partie concerne les budgets du SAAD- SSIAD et Résidence Ambroise Croizat

### II.2.A : Les dépenses de fonctionnement

#### *a) Le SAAD et le SSIAD*

En 2014, 2015 et 2016, en partenariat avec l'UNA, la démarche de certification des services de Soins Infirmiers à Domicile et d'Aide à Domicile a été menée avec succès puisque ces 2 services ont été certifiés AFNOR lors de ces différents audits (2 audits documentaires et 1 audit de renouvellement.)

Cette labellisation a constitué une étape essentielle pour le devenir de ces services dont les agents se doivent d'intervenir avec la même qualité, la même réactivité, cette même proximité qui sont autant de gages de confiance. Ces activités sont confrontées à une concurrence de plus en plus forte, voire « agressive », et un cadre budgétaire de plus en plus contraint. C'est également la volonté de montrer aux partenaires financiers (ARS, Conseil Départemental, Caisses de retraite) les capacités et les ambitions du service public face aux prétentions d'entreprises privées ou de structures associatives.

Le processus de certification est lourd à mener, demande une grande disponibilité et de ce fait entraîne une surcharge de travail. La situation actuelle ne nous a pas permis de prioriser la démarche de certification, qui ne sera pas poursuivie en 2017.

Mais il reste que la démarche d'amélioration continue est intégrée par les équipes en place et que l'obtention ou non du label de certification n'aura pas d'impact sur la continuité de la recherche continue d'un travail de qualité.

Ainsi nous avons décidé de ne plus adhérer à l'UNA en 2016. D'une part parce que le montant de la subvention demandée restait trop élevé, et d'autre part, malgré le travail d'excellence effectué durant plusieurs années avec cette association, notre choix s'est plus orienté vers l'UNCCAS et l'UDCCAS, organisations qui répondent plus à nos critères de collectivité locale de statut public.





La mise en place d'un nouveau système de télégestion au niveau des services de maintien à domicile a été initiée en automne 2016 et sera opérationnelle au printemps 2017. A cet effet, une subvention d'équipement nous a été octroyée par le Conseil Départemental en 2016 pour le SAAD, mais à ce jour cette subvention n'a pas encore été versée (4 587.00 € au titre de l'aide à l'équipement et 1 500.00 € au titre de l'aide à l'interopérabilité).

Il reste néanmoins que malgré cette volonté de toujours maintenir une qualité de service optimale, un grand nombre d'agents en arrêt de travail au niveau du SAAD a engendré des dysfonctionnements non seulement dans ce service mais également dans les services supports du CCAS, qui pour palier à ces problèmes, ont eu un surcroît de travail.....

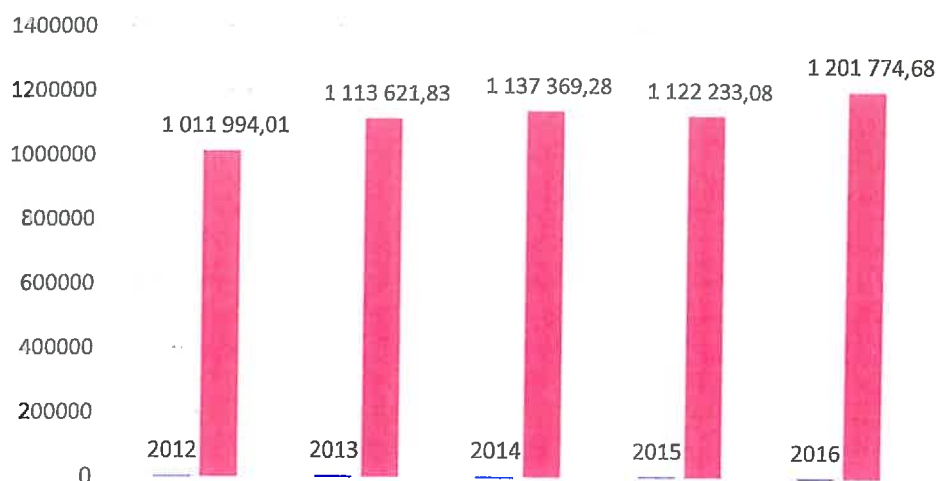
Afin de lever ces freins, un travail sur la prévention de l'absentéisme et la qualité de vie au Travail a été initié fin 2016 et se terminera en juin 2017. Pour mener ce projet, le cabinet Interactions et Entreprise a été retenu, le coût global de l'intervention étant de 16 296 € TTC, montant intégralement pris en charge dans le cadre du Fonds de Restructuration alloué par le Conseil Départemental en 2016 (40 000. €).

**L'activité du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile a légèrement augmenté, de 46 732 heures pour 281 bénéficiaires en 2015 à 48 314 heures pour 299 bénéficiaires en 2016, soit 1 582 heures de plus.**

La gestion 2016 a été de nouveau compliquée pour plusieurs raisons :

-  La dégradation de l'état de santé de certains bénéficiaires, leur grand âge nécessitant une prise en charge plus importante
-  Un nombre important d'arrêts de travail des agents, des arrêts souvent liés aux risques psychosociaux et troubles musculo-squelettiques spécifiques à cette profession
-  Des situations d'arrêts de travail prolongés des agents, soumises au comité médical, et non réglées et (ou) en attente ; ce qui retarde les remboursements des assurances statutaires.
-  L'absence de la responsable du service durant de nombreux mois.

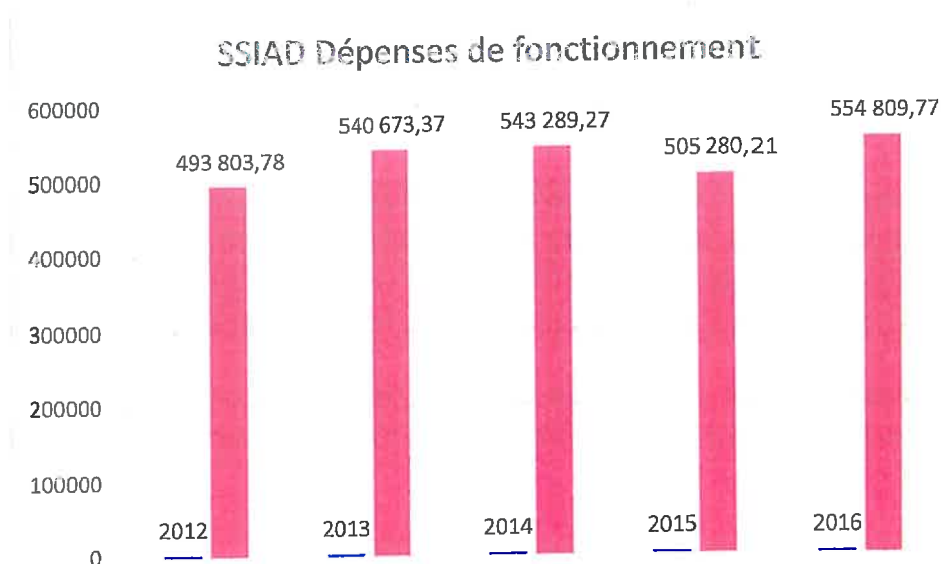
SAAD Dépenses de fonctionnement



**L'activité du Service de Soins Infirmiers à Domicile a augmenté en 2016 :**

- 14 566 journées réalisées en 2015.
- 15 804 journées réalisées en 2016

Un déficit de l'exercice 2016 de 12 786.48 € est à constater ; il est essentiellement dû à l'augmentation des soins infirmiers (compte 6 112 : prestations à caractère médicosocial) inhérents à l'aggravation des pathologies des bénéficiaires. Ce déficit est couvert par un excédent des années antérieures de 54 612.75 €.



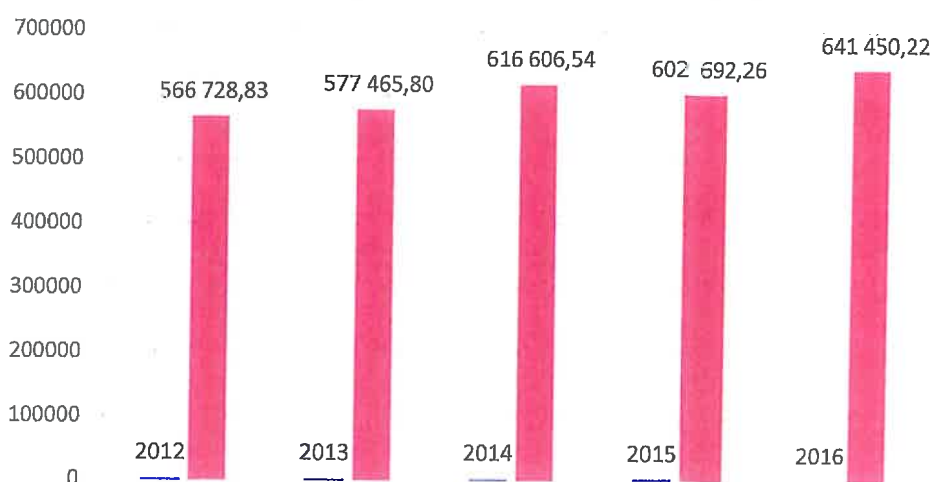
*b) La Résidence AUTONOMIE AMBROISE CROIZAT*

56 sur 60 appartements du foyer logement ont été occupés en 2016. En effet, 4 logements ont du rester vacants pour permettre le relogement des résidents lors des travaux de soubassement prévus au RDC.

L'achat de nouveau mobilier (tables et chaises salle de restauration, stores et voilages, fauteuils couloirs aux différents étages..) a été achevé.

On constate une augmentation de 35 562.23 € des dépenses de fonctionnement ; augmentation due à une sortie des biens de l'inventaire. Cette opération nous oblige à mettre en dépenses de fonctionnement d'une part et en recettes d'investissement d'autre part, tous les biens de l'inventaire qui n'ont pas été amortis.

## FOYER Dépenses de fonctionnement



### II.2.B : Les recettes de fonctionnement

#### a) Le SAAD et le SSIAD

Les recettes de fonctionnement pour le SSIAD sont composées essentiellement du forfait annuel versé mensuellement par la CPAM de l'Artois et du remboursement des traitements des agents par l'assurance statutaire.

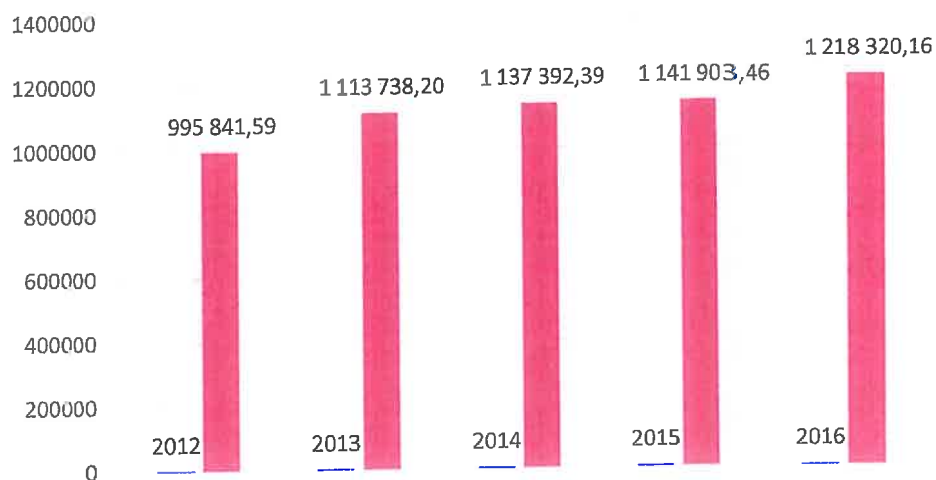
## SSIAD Recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement pour le SAAD proviennent essentiellement du Département (APA, ...), des caisses de retraites, des mutuelles, des bénéficiaires, du remboursement des traitements des agents par l'assurance statutaire et de l'amortissement de la subvention d'investissement.

En 2016, le SAAD a bénéficié de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 40 000.00 € dans le cadre du Fonds de restructuration, subvention qui sera versée en 2 temps : 20 000 € en 2016 et 20 000€ en 2017.

## SAAD Recettes de fonctionnement

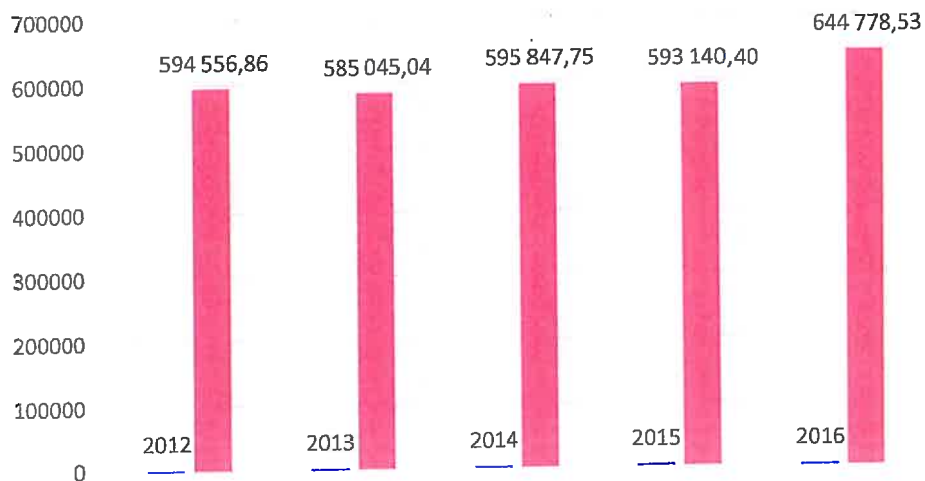


### b) Pour la résidence Ambroise Croizat

Les recettes de fonctionnement pour la Résidence Ambroise Croizat proviennent essentiellement des résidents (hébergement et repas), du Département (forfait dépendance versé annuellement), des repas à thème, du remboursement des traitements des agents par l'assurance statutaire et l'amortissement de subvention d'investissement.

Dans le cadre de la loi ASV, un CPOM Rce Autonomie a été signé entre le Conseil Départemental et le CCAS en 2016. A cet effet, un **forfait autonomie** a été alloué pour un montant de 13 454.17 €

## FOYER Recettes de fonctionnement

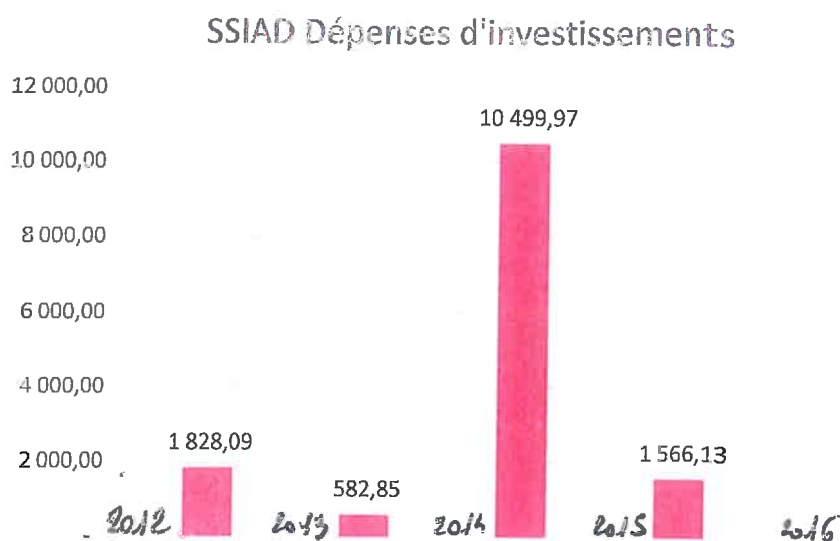


## II.2.C : Les dépenses d'investissement

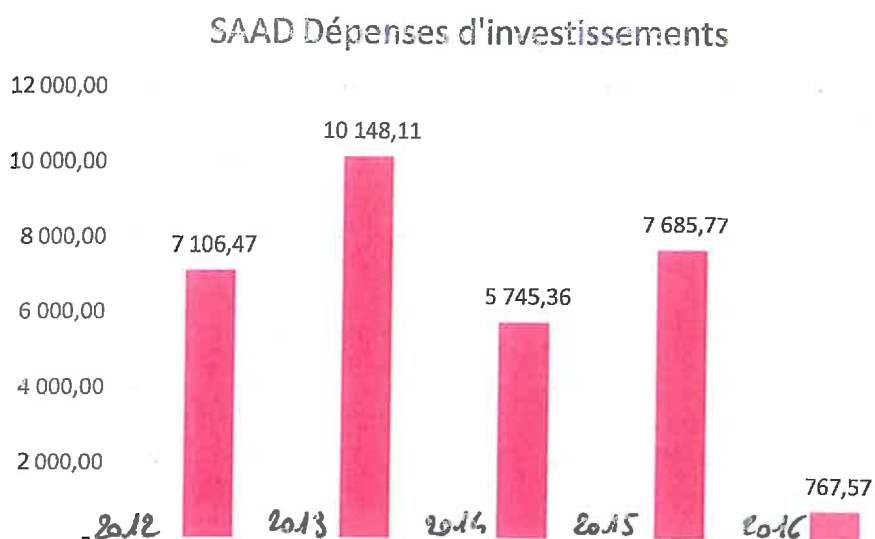
### a) Pour le SAAD et le SSIAD

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Pour le SSIAD : aucune dépense d'investissement

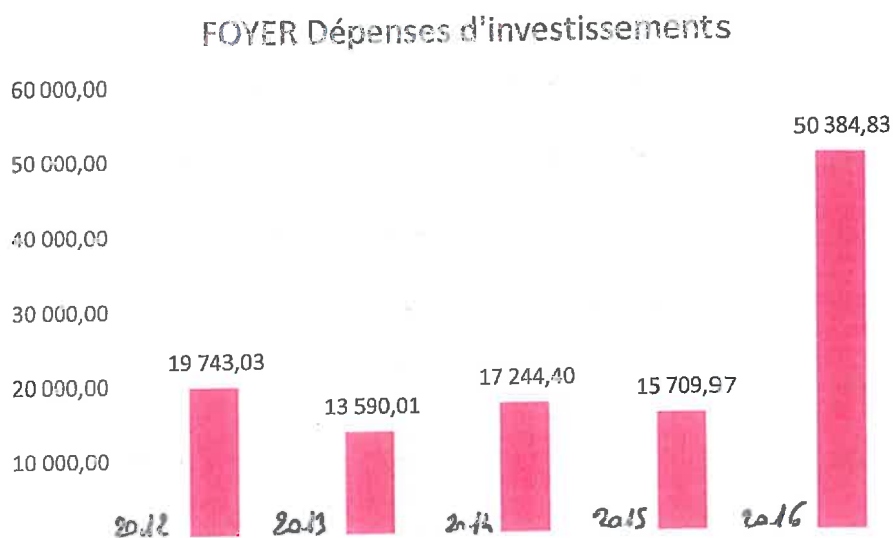


Pour le SAAD : 1 fauteuil et opérations d'indus qui correspondent à amortissements subvention d'investissement.



b) Pour la résidence Ambroise Croizat

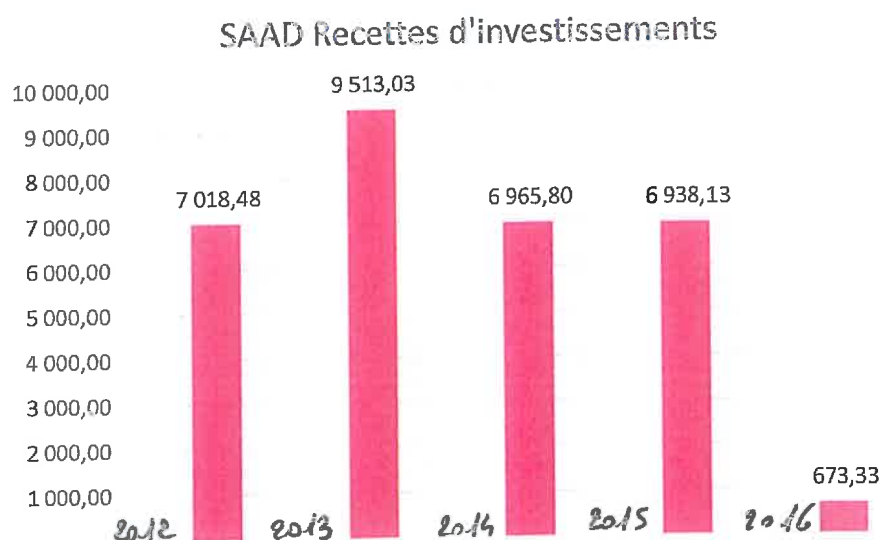
Les dépenses d'investissement se composent de l'achat de : mobilier salle de restauration et fauteuils couloirs rez-de-chaussée et étages, 3 cuisinettes pour les appartements, 1 sauteuse, 1 éplucheuse, 2 chariots de service, 1 lave-vaisselle, des nappes et des voilages.



**II ;2 ;D : Les recettes d'investissement**

a) Pour le SAAD et le SSIAD

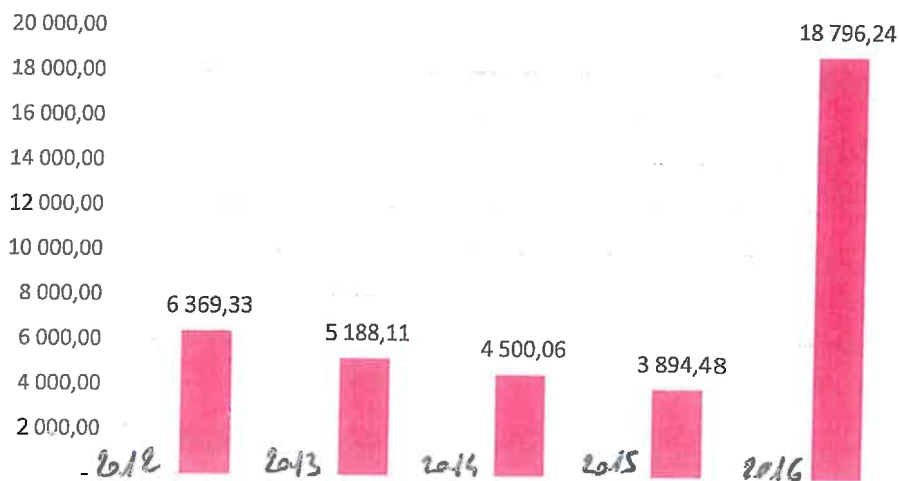
Pour le SAAD, ces recettes ne proviennent que des dotations aux amortissements.





Pour le SSIAD, ces recettes proviennent des dotations aux amortissements et des sorties de biens de l'inventaire des années antérieures.

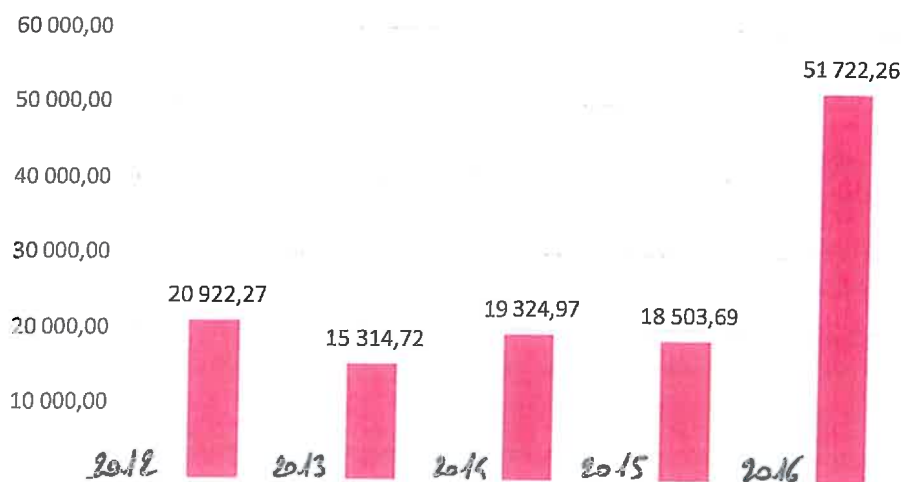
SSIAD Recettes d'investissements



b) Pour la Résidence Ambroise Croizat

Pour la Résidence Ambroise Croizat, ces recettes proviennent également des dotations aux amortissements et des sorties de biens de l'inventaire des années antérieures.

FOYER Recettes d'investissements



### III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

#### III.1. Au niveau du budget général du CCAS

##### III.1.A. Les dépenses de fonctionnement prévues en 2017

Les dépenses prévues au chapitre 011 (charges à caractère général) s'élèvent à 153 100 €, (dont 31 200 € de factures payées pour les budgets annexes).

Les prévisions du chapitre 012 (charges de personnel) s'élèvent à 1 123 000 €. Elles prennent en compte d'une part le GVT, l'augmentation des cotisations patronales URSSAF (0.15 % + 0,62% taux AT), IRCANTEC (0.12%) et CNRACL (0.05%) et le remboursement de 54 000 € pour l'assurance statutaire du personnel et la médecine du travail par les budgets annexes,

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) tient compte du montant de la subvention d'équilibre prévu pour le SAAD et le foyer logement et des aides accordées aux personnes ; il s'élève à 71 000 €.

Le chapitre 66 (charges financières), composé des frais CESU et de la ligne de trésorerie ainsi que les intérêts de l'emprunt, est estimé à 3 400 € ;

Les opérations d'ordre budgétaire s'élèvent à 39 000 €, correspondant uniquement aux dotations aux amortissements.

**La totalité des dépenses de fonctionnement prévue au budget est estimée à 1 390 000 €.**

##### III.1.B : Les recettes de fonctionnement prévues en 2017

**Le montant total des recettes de 1 248 841,71 € est détaillé comme suit :**

- La Prestation de service unique versée par la CAF complétée de la participation des parents 263 500 €
- La subvention de la CAF pour le RAM de 11 000 € (serait de 19 000€ si embauche d'une Educatrice Jeunes Enfants à 30% pour le RAM°)
- La subvention du Conseil Départemental de 17 000 € pour le RSA
- Les remboursements de salaires estimés environ à 57 900 €
- Les revenus des immeubles à 20 000 €
- La participation des retraités aux différents repas et manifestations organisées par le CCAS de 10 000 €
- Le remboursement des factures par les budgets annexes : 82 000 €
- Les autres recettes pour un montant de 4 441,71 €
- Les opérations d'ordre budgétaire constituées par les amortissements des subventions d'investissements versées aux différents budgets annexes de 3 000 €.
- La participation de l'Etat via l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances ( Acsé) pour le PRE de 60 000€
- La subvention communale de 720 000€ (755 000 € en 2016)

**Le budget 2017 est équilibré avec la reprise de l'excédent des années antérieures d'un montant de 141 158,29 €.**

### III.1.C : Les dépenses d'investissement prévues en 2017

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 150 078,49 €

Des dépenses sont prévues pour différents projets :

- Achat de matériel : 70 000€
  - Logiciels, licences, pack office pour la dématérialisation fonction budgétaire
  - Ordinateurs
  - Véhicules
  - Tables et chaises (salle du conseil CCAS)
  - Armoire
  - Lave-linge
  - Matériel crèche
  - Vidéo protection crèche
- Amortissement de subventions reçues : 3 000 €
- Prêts : 1 500€
- Cautions : 500 €
- Subventions versées aux budgets annexes : 32 200 €
- Remboursement emprunts : 10 000 €
- Autres dépenses : 32 878.48 € (travaux bâtiments et frais notaire achat local)

### III.1.D : Les recettes d'investissement prévues en 2017

Les recettes sont principalement constituées de dotations aux amortissements (39 000€), de l'excédent des années antérieures (109 578 €) et du remboursement prêt (1500 €)

## III.2 : Au niveau des budgets annexes (SAAD- SSIAD et Résidence A. Croizat)

### III.2.A : Les dépenses de fonctionnement prévues en 2017

#### *a) Le SAAD et le SSIAD*

Afin de nous doter d'un moyen supplémentaire pour la mise en place optimale d'une politique d'action sociale, de favoriser le bon fonctionnement du CCAS, le CCAS adhère à l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale) et à l'UDCCAS, moyens d'action politique, technique et pédagogique au service de l'action sociale communale. Ainsi dans notre volonté tant de développer que de pérenniser les activités du CCAS, aucune piste ne doit être écartée pour optimiser les moyens et l'efficacité des organisations de travail. Le SSIAD sera équipé également d'un nouveau logiciel adapté et complémentaire à celui du SAAD, afin d'harmoniser les pratiques et d'améliorer la mutualisation des services. Une nouvelle demande de création d'un SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile) sera adressée à l'ARS courant 2017.

Pour le SAAD, les propositions budgétaires 2017 concernant les dépenses de fonctionnement n'ont pas encore été approuvées par le Conseil Départemental, à savoir :

GROUPE I Dépenses afférentes à l'exploitation : 75 750€

GROUPE II Dépenses afférentes aux personnels : 1 100 000 €

GROUPE III Dépenses afférentes à la structure : 20 310 €

**TOTAL DEPENSES : 1 196 060 €**

Pour le SSIAD, les propositions budgétaires 2017 concernant les dépenses de fonctionnement n'ont pas encore été approuvées par l'ARS, à savoir :

GROUPE I Dépenses afférentes à l'exploitation : 137 380.85 €

GROUPE II Dépenses afférentes aux personnels : 439 000 €

GROUPE III Dépenses afférentes à la structure : 20 200 €

**TOTAL DEPENSES : 596 580.85 €**

*b) La Résidence Ambroise Croizat*

En 2017, de gros travaux sont prévus: Réparation des pieux souterrains, désamiantage, électricité, etc.....

Des actions d'amélioration du cadre de vie ont été réalisées ; une subvention de la CARSAT d'un montant de 11 207 € a été allouée : 5 700 € en 2016 et 4 450 € en 2017.

Le véhicule utilitaire pour le transport des personnes âgées dans le cadre des loisirs des retraités a été changé en mars 2016. La location de ce véhicule adapté, avec possibilité de transporter 1 personne handicapée est d'un montant de 7100€/ an

Dans la section Fonctionnement, les propositions budgétaires et tarifaires transmises au Conseil Départemental n'ont pas encore été approuvées. A savoir :

GROUPE I Dépenses afférentes à l'exploitation : 203 600 €

GROUPE II Dépenses afférentes aux personnels : 335 500 €

GROUPE III Dépenses afférentes à la structure : 141 600 €

**TOTAL DEPENSES : 680 700 €**

III.2.B : Les recettes de fonctionnement prévues en 2017

*a) Le SAAD et le SSIAD*

Pour le SAAD, les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

GROUPE I Produits de la tarification : 1 053 220 €

GROUPE II Autres produits d'exploitation : 107 958,04€

GROUPE III Produits financiers : 6 200 €

EXCEDENT 2015 : 28 681.96 €

**TOTAL RECETTES : 1 196 060 €**

Les tarifs applicables pour l'année 2017 sont :

21,90 € pour les heures d'APA

20,30 € pour les heures des autres caisses de retraite

21,90 € pour les heures CCAS.

Pour le SSIAD, les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

GROUPE I Produits de la tarification : 595 400 €

EXCEDENT 2015 : 1180.85 €

**TOTAL RECETTES : 596 580.85 €**

*b) La résidence Ambroise Croizat*

GROUPE I Produits de la tarification : 542 028 €

GROUPE II Autres produits d'exploitation 130 639.33 €

GROUPE III Produits financiers : 5 200 €

EXCEDENT 2015 : 2 832.67 €

**TOTAL RECETTES : 680 700 €**

Le tarif hébergement 2017 a été fixé à 17,60 € (idem qu'en 2016) et celui du repas 8,50 € (+ 0.20€ qu'en 2016), soit un total de 26,10 € par jour (25.90 € par jour en 2016).

III.2.C : Les dépenses d'investissement prévues en 2017

*a) Pour le SAAD et SSIAD*

Pour le SAAD, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent pour un montant de 24 668.30€ : achat de logiciel et de téléphones mobiles

Pour le SSIAD, le total des dépenses d'investissement s'élève à 41 518.30 € :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 7 000 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 34 518.30 €

Il est prévu d'acheter pour le SSIAD:

- Un logiciel de télégestion avec smartphones associés
- Un véhicule (électrique si possible et de préférence)

*b) Pour la résidence Ambroise Croizat*

Les dépenses d'investissement pour 2017 s'élèvent à 58 025.60 €

Chapitre 13 - Subvention d'investissement : 5 200 € (amortissements des subventions d'investissements reçues).

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés : 34 225.60 € (remboursements des cautions d'entrée au foyer logement).

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 15 500 € pour l'achat de cuisinettes, 1 coupe légumes, 1 armoire, 1 congélateur, 2 TV et un système de vidéo protection

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 3 100€ pour l'achat d'un logiciel devant faciliter le fonctionnement administratif de la Rce A. Croizat.

III.2.D : Les recettes d'investissement prévues en 2017

*a) Pour le SAAD et le SSIAD*

Pour le SAAD, une subvention de 23 600 € sera versée par le CCAS pour équilibrer le budget et permettre l'acquisition d'un logiciel de télégestion.

Chapitre 28 - Amortissement des immobilisations 600€

001 Excédent reporté 468.30 €

Pour le SSIAD, les recettes d'investissement s'élèvent à 41 518.30 €

Chapitre 28 - Amortissements des immobilisations : 400 €

001 Excédent reporté : 40 818.30 €

*b) Pour la résidence Ambroise Croizat*

Les recettes s'élèvent à 58 025.60 € et se composent comme suit :

- ✓ Dotations aux amortissements : 11 600€
- ✓ Encaissements de caution d'entrées : 2 000€
- ✓ Excédent d'investissement des années antérieures : 32 225,60 €

Subvention d'investissement versée par le CCAS : 12 200 €

## CONCLUSION

Au regard des difficultés et des enjeux auxquels sont confrontés nos concitoyens, et plus largement la société actuelle, les élus et les services publics locaux se doivent d'être toujours plus présents, plus réactifs et professionnels dans leurs multiples interventions et peut être plus encore sur ce sujet sensible qu'est la solidarité. L'action sociale est au bout de la chaîne de solidarité. Au-delà des seules questions budgétaires c'est la massification des problèmes sociaux qui doit nous interroger.

Ainsi le CCAS pourra s'appuyer sur la réalisation d'une analyse des besoins sociaux de la commune permettant de mieux connaître les typologies de population, les attentes et les besoins des habitants, l'objectif étant de positionner l'offre de services du CCAS au regard des besoins et de l'existant. En effet l'analyse des besoins sociaux constitue avant tout un outil de pilotage essentiel à l'accomplissement de la mission d'action sociale générale de prévention et de développement social local dévolue au CCAS.

Pour ce faire, nous pourrions bénéficier des compétences assurées par le CIAS au niveau de l'Intercommunalité.

## ANNEXES

1. Tableaux d'analyse financière pluriannuelle 2012 – 2016



**CCAS SECTION FONCTIONNEMENT DE 2012 à 2016**

<b>DEPENSES</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
011 Charges à caractère général	113 432,36	110 877,07	144 938,39	137 977,32	137 721,37
012 Charges de personnel	822 860,73	910 570,71	980 990,44	963 325,37	942 678,20
65 Pertes sur créances			1 330,39	543,50	
65 autres charges gestion courante : aides	31 498,08	28 974,15	25 718,36	21 183,21	17 625,59
65 autres charges : subvention budgets annexes	37 000,00	90 500,00	105 000,00		40 000,00
66 Charges financières	2 938,98	1 710,86	2 007,33	1 899,38	1 531,68
67 Charges exceptionnelles	333,00	2 593,20			4 648,96
68 Dotations aux amortissements	40 710,08	32 867,67	40 962,46	41 892,87	36 867,65
042 Autres opérations d'ordre	128 200,00			2 438,00	
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 176 973,23</b>	<b>1 178 093,66</b>	<b>1 300 947,37</b>	<b>1 169 259,65</b>	<b>1 181 073,45</b>

<b>RECETTES</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Excédent années antérieures	19 513,80	15 541,32	29 787,76	21 038,32	47 988,97
013 Atténuation de charges	15 583,31	30 901,49	25 325,01	57 989,91	91 424,32
70 Produits des services du domaine	72 350,79	84 251,12	170 109,65	147 195,99	141 520,32
74 Dotations et participation	902 950,88	1 026 494,32	1 057 405,23	957 819,99	1 012 017,27
dont commune	721 000,00	798 000,00	755 000,00	730 000,00	755 000,00
75 Autre produits de gestion courante	24 081,38	23 097,27	22 799,31	22 664,76	25 411,21
77 Produits exceptionnels	129 901,39	2 924,25	1 538,78	2 969,96	1 032,25
042 Produits de transferts entre sections	28 133,00	24 671,65	15 019,95	7 569,69	2 837,40
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 173 000,75</b>	<b>1 192 340,10</b>	<b>1 292 197,93</b>	<b>1 196 210,30</b>	<b>1 274 242,77</b>

Excédent de l'année en cours

Déficit de l'année en cours

14 256,44

8 749,44

26 950,65

3 972,48

93 169,32

47 988,97

141 158,29

**RESULTAT**

**21 038,32**

**29 787,76**

**32 170,02**

**47 988,97**

**141 158,29**

CCAS - SECTION INVESTISSEMENT 2012 - 2016

DEPENSES	2012	2013	2014	2015	2016
204 Subventions d'équipement versées	6 300,00	5 300,00	2 900,00		
20 Immobilisations incorporelles		9 836,63	3 300,28		
21 Immobilisations corporelles	13 670,53	13 620,45	13 290,73	6 113,63	121 527,68
23 immobilisations incorporelles	111 118,36				
16 Emprunts et dettes assimilées		190,50	144,78		
27 Autres immobilisations financières	733,00	900,00	100,00		
040 opérations d'ordre de transfert	28 133,00	24 671,65	15 019,95	7 569,69	2 837,40
041 Opérations patrimoniales	75 432,61				
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>235 387,50</b>	<b>54 519,23</b>	<b>34 755,74</b>	<b>13 683,32</b>	<b>124 365,08</b>

RECETTES	2012	2013	2014	2015	2016
Déficit année antérieure	46 974,49				
Excédent années antérieures		16 305,14	28 123,11	55 783,07	91 901,08
10 Dotations fonds	6 434,07	31 790,89	21 238,94	5 287,58	3 845,30
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	46 974,49				
138 Autres subventions		611,00			100 000,00
164 Emprunts en cours					129,54
165 Dépôts et cautionnements	182,88	167,64	114,30	182,88	
27 Autres immobilisations financières	733,00	900,00	100,00		1 200,00
28 Dotations aux amortissements	40 710,08	32 867,67	40 962,46	41 892,87	36 867,65
040 Autres opérations d'ordre	128 200,00			2 438,00	
041 Opérations patrimoniales	75 432,61				
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>298 667,13</b>	<b>66 337,20</b>	<b>62 415,70</b>	<b>49 801,33</b>	<b>142 042,49</b>

Excédent de l'année en cours  
Déficit de l'année en cours

36 118,01

27 659,96

11 817,97

63 279,63

17 677,41

**RESULTAT**

16 305,14

55 783,07

28 123,11

91 901,08

109 578,49

**SECTION FONCTIONNEMENT FOYER DE 2012 A 2016**

<b>DEPENSES</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Groupe I Charges afférente à l'exploitation courante	192 992,99	183 901,16	213 620,28	200 492,72	199 716,41
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	273 145,67	284 346,46	302 237,44	300 978,57	296 555,77
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	100 590,17	109 218,18	100 748,82	101 220,97	145 178,04
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>566 728,83</b>	<b>577 465,80</b>	<b>616 606,54</b>	<b>602 692,26</b>	<b>641 450,22</b>

<b>RECETTES</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Excédent années n-2	5 648,19	4 805,29	33 476,22	12 384,63	15 550,10
Groupe I Produits de la tarification	534 060,79	537 209,73	547 985,93	543 011,72	537 011,06
Dont forfait dépendance	14 039,27	14 179,66	14 321,46	14 464,67	14 536,99
Dont forfait autonomie					13 454,17
Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	54 691,80	41 948,17	41 816,38	43 889,21	101 947,33
Groupe III Produits financiers non encaissables	5 804,27	5 887,14	6 045,44	6 239,47	5 820,14
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>594 556,86</b>	<b>585 045,04</b>	<b>595 847,75</b>	<b>593 140,40</b>	<b>644 778,53</b>

Excédent de l'année en cours  
Déficit de l'année en cours

27 828,03  
20 758,79

7 579,34

9 551,86

3 328,31

**RESULTAT**

**33 476,22**  
**12 717,43**  
**2 832,67**  
**18 878,41**

**12 384,63**

**20 758,79**

**9 551,86**

**3 328,31**

**SECTION INVESTISSEMENT FOYER DE 2012 A 2016**

<b>DEPENSES</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
13 Amortissement subventions reçues	5 804,27	5 887,14	6 045,44	6 238,77	5 269,94
16 Cautions	4 147,80	4 959,96	4 892,36	3 030,56	3 477,58
21 Immobilisations corporelles	9 790,96	2 742,91	6 306,60	6 440,64	41 637,31
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>19 743,03</b>	<b>13 590,01</b>	<b>17 244,40</b>	<b>15 709,97</b>	<b>50 384,83</b>

<b>RECETTES</b>	<b>2 012</b>	<b>2 013</b>	<b>2 014</b>	<b>2 015</b>	<b>2 016</b>
Excédent année antérieure	23 109,93	24 289,17	26 013,88	28 094,45	30 888,17
13 Subvention d'équipement reçue	6 300,00		2 900,00	5 603,50	
16 cautions	5 248,30	5 344,40	6 881,38	3 236,40	3 806,80
21 immobilisations corporelles					38 652,66
28 Dotations aux amortissements	9 373,97	9 970,32	9 543,59	9 663,79	9 262,80
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>20 922,27</b>	<b>15 314,72</b>	<b>19 324,97</b>	<b>18 503,69</b>	<b>51 722,26</b>

Excédent de l'année en cours

Déficit de l'année en cours

Excédent de l'année en cours

Déficit de l'année en cours

**RESULTAT**      24 289,17      26 013,88      28 094,45      30 388,17      32 225,60

1 179,24

1 724,71

2 080,57

2 793,72

1 337,43

**SECTION FONCTIONNEMENT SSIAD DE 2012 A 2016**

<b>DEPENSES</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Groupe I Charges afférente à l'exploitation courante	59 278,63	73 088,59	104 823,45	101 890,42	135 625,16
dont 6112 Prestations médico-social	43 133,58	58 302,21	70 315,29	72 420,38	108 851,58
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	405 889,37	437 994,48	412 468,69	397 183,03	399 248,68
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	28 635,78	29 590,30	25 997,13	6 206,76	19 935,93
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>493 803,78</b>	<b>540 673,37</b>	<b>543 289,27</b>	<b>505 280,21</b>	<b>554 809,77</b>

<b>RECETTES</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Excédent années n-2	80 379,92	112 799,67	84 787,07		54 612,75
Groupe I Produits de la tarification	480 496,83	488 261,00	494 236,00	498 157,00	523 285,00
Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	34 668,71	24 399,77	9 878,95	8 304,06	18 738,29
Groupe III Produits financiers non encaissables			9 000,00		
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>515 165,54</b>	<b>512 660,77</b>	<b>513 114,95</b>	<b>506 461,06</b>	<b>542 023,29</b>

Excédent de l'année en cours

21 361,76

1 180,85

12 786,48

Déficit de l'année en cours

28 012,60

30 174,32

1 180,85

12 786,48

**RESULTAT**

**101 741,68**

**84 787,07**

**54 612,75**

**1 180,85**

**41 826,27**

**SECTION INVESTISSEMENT SSIAD DE 2012 A 2016**

<b>DEPENSES</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
15 Provisions pour risque			9 000,00		
21 Immobilisations corporelles	1 828,09	582,85	1 499,97	1 566,13	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 828,09</b>	<b>582,85</b>	<b>10 499,97</b>	<b>1 566,13</b>	<b>-</b>

<b>RECETTES</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Excédent année antérieure	16 147,12	20 688,36	25 293,62	19 293,71	21 622,06
21 Immobilisations corporelles					17 465,93
28 Dotations aux amortissements	6 369,33	5 188,11	4 500,06	3 894,48	1 330,31
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 369,33</b>	<b>5 188,11</b>	<b>4 500,06</b>	<b>3 894,48</b>	<b>18 796,24</b>

Excédent de l'année en cours  
Déficit de l'année en cours

2 328,35  
18 796,24

**RESULTAT**      20 688,36      25 293,62      19 293,71      21 622,06      40 418,30



SECTION INVESTISSEMENT SAAD DE 2012 A 2016

DEPENSES	2012	2013	2014	2015	2016
13 Amortissement subventions reçues	6 329,67	3 382,45	5 745,36	6 918,73	687,58
20 Immobilisations incorporelles	776,80	4 841,02		767,04	79,99
21 Immobilisations corporelles	7 106,47	10 148,11	5 745,36	7 685,77	767,57
<b>TOTAL DEPENSES</b>					


RECETTES	2012	2013	2014	2015	2016
Excédent année antérieure	812,81	724,82	89,74	1 310,18	562,54
131 Subventions reçues		5 300,00			
28 Dotations aux amortissements	7 018,48	4 213,03	6 965,80	6 938,13	673,33
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 018,48</b>	<b>9 513,03</b>	<b>6 965,80</b>	<b>6 938,13</b>	<b>673,33</b>

Excédent de l'année en cours 87,99 1 220,44 747,64 94,24

Déficit de l'année en cours

RESULTAT 724,82 89,74 1 310,18 562,54 468,30

Vu pour être annexée à la délibération III 01 du 9 Mars 2017

Le Président  
  
 P. B...



REÇU LE 24 AVR. 2017

